

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation FS/EM/14/2015**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que la société Fipar-Holding, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Mohammed Amine Benhalima, a déclaré le 22 juillet 2015, avoir cédé sur le marché central, le 22 juillet 2015, 1 350 000 actions Colorado, au cours unitaire de 74,5 DH, franchissant à la baisse les seuils de participation de 10% et 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Fipar-Holding ne détient plus aucune action Colorado.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières